
Renvoi au ministre de la Guerre de l'adresse de la société des sans-culottes de Méré (Seine-et-Oise) qui annonce le don d'un cavalier équipé, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au ministre de la Guerre de l'adresse de la société des sans-culottes de Méré (Seine-et-Oise) qui annonce le don d'un cavalier équipé, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 189;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31974_t1_0189_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Pour exciter l'émulation, nous te prions, Citoyen président, de vouloir bien faire inscrire cette note sur le Bulletin, sans cependant qu'il y soit fait mention des signatures, voulant ne pas perdre le mérite de l'incognito.

Nous profitons de cette circonstance pour renouveler entre tes mains le serment que nous fîmes, le jour que nous offrîmes ces dons, de rester toujours attachés inviolablement à la République une et indivisible, et de la soutenir de tout notre pouvoir. »

NORTY, COLIN, DIOT, VALLOT, BAROYD, GATOUILLOT, LEMAIRE, POIVEL, ADAM, BOUDET AUTUARY, FAU-DRILLON-VIARDY, DUMENY, GALBOIS [et 11 autres signatures].

20

La société des sans-culottes de Méré (1) a équipé un cavalier, qu'elle offre à la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au ministre de la guerre (2).

21

La municipalité de Crouay, district de Bayeux, fait part à la Convention que lorsqu'elle a célébré la reprise de Toulon, les citoyens ont donné pour les défenseurs de la Patrie, 24 chemises, 174 liv. en assignats, et 6 liv. en argent. Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Crouay, 9 pluiv. II] (4)

« Citoyen président,

Le jour que nous avons célébré avec enthousiasme la victoire immortelle remportée sur la perfide Toulon, il fut ouvert un registre pour recevoir les dons et les offrandes que tous les citoyens voudraient faire en faveur des braves défenseurs de la Patrie vainqueurs des tyrans. Alors, sur l'invitation de la municipalité, manifestée au peuple par un discours énergique prononcé par le plus ardent républicain, le curé de cette commune, alors tous les habitants, animés du même civisme, se disputaient à qui ferait les premières offrandes; les moins fortunés voulaient eux-mêmes donner l'exemple. Qu'il était beau de les voir pleurer de ce qu'ils ne pouvaient faire de plus grands et de plus agréables sacrifices!

Enfin notre petite commune dont la majorité des citoyens sont pauvres a porté ses offrandes à 175 l. en assignats, 6 l. données par le citoyen Sally, curé, 24 chemises presque toutes neuves.

Nous te prions, Citoyen Président, d'annoncer à la Convention ces différents dons que nous avons envoyés au district avec la liste des Républicains qui les ont faits. Dis-lui de plus que la

plus grande gloire de la Municipalité est de n'avoir jamais participé à la trame odieuse du fédéralisme qui n'existe que pour la honte et la ruine de ses auteurs. Toujours, la Municipalité rejeta avec mépris leurs arrêtés liberticides et malgré leurs menaces tyranniques et leurs poignards levés, elle n'a jamais souillé ses registres d'un seul de leurs écrits, parce qu'en tout temps, elle n'a reconnu d'autres lois que celles émanées de la Montagne sainte, qu'elle invite de rester à son poste et de ne quitter les rênes du gouvernement que quand l'Europe entière aura reconnu la souveraineté du peuple français en admirant l'altitude de son âme républicaine.

Salut, fraternité, Unité, Indivisibilité. »

D. AUBRAYE, SALLY, GLEYNALL, SYWRAY (maire), J.H. CHVER (secrét.).

P.S. A la fin de cette lettre le citoyen secrétaire reçoit une pièce de six sous pour délivrance d'acte, il la joint à son don, ne voulant conserver vers lui aucune pièce à face tyrannique.

22

Le comité de surveillance d'Indreuil annonce que de toutes parts l'autel de la Patrie se couvre d'offrandes civiques, et qu'il fait un envoi de 73 marcs 3 gros d'argent, 5 gros et demi en or, 1,084 liv. 1 s. 9 d. en numéraire, et 556 liv. 5 s. en assignats.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Indreuil, 2 pluiv. II] (2)

« Citoyens représentants,

Tel est l'empire de la raison et l'énergie du peuple que de toutes parts l'autel de la patrie se couvre de l'or arraché au luxe, à l'avarice, à la superstition. Mille grâces à la Convention nationale qui imprima ce beau mouvement de générosité et de philosophie. La sublime constitution, que vous avez donnée au peuple français, constitution, qui immortalise et le législateur qui la décréta et le peuple qui lui donna sa sanction, fut le prélude des victoires de la République. Nos triomphes éclatants sur les ennemis de la Liberté seront suivis de victoires, plus grandes encore.

Les préjugés disparaîtront, la raison seule aura des autels à côté de la vertu et de la félicité publique, les Français ont juré la République, et il n'est pas de sacrifices, qu'ils ne soient prêts à faire pour son triomphe, ici, citoyens, il n'est pas de sans-culottes qui ne se soit dépouillé même de son nécessaire, pour contribuer au soulagement de nos frères d'armes et au succès de nos armées. Ah! si vous aviez vu, avec quel enthousiasme, avec quel transport de civisme et de dévouement, nos concitoyens s'empressaient d'apporter leur offrande, à la Société populaire, qui la première en avoit donné l'exemple, vous auriez partagé l'attendrissement et la joie qui brilloient dans tous les yeux, et maîtrisoient tous les cœurs.

(1) P.V., XXXI, 351. B^{im}, 30 pluiv. (suppl^t); C. Eg., n^o 550.

(2) C 291, pl. 928, p. 30.

(1) Seine-et-Oise.

(2) P.V., XXXI, 351. B^{im}, 30 pluiv. (suppl^t); J. Sablier, n^o 1149; C. univ., 2 vent.

(3) P.V., XXXI, 351. B^{im}, 30 pluiv. (suppl^t); J. Sablier, n^o 1149.

(4) C 291, pl. 928, p. 29.